



AFMAÉ

FORMER POUR L'AÉRIEN DE DEMAIN

Organisme agréé EASA Part 147 – Référence FR.147.0023

DOSSIER DE CANDIDATURE BREVET D'INITIATION AERONAUTIQUE

CANDIDAT(E)

AGE : __ ans

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél : 0 _____ Portable : 0 _____

E-mail : _____

Né(e) le : __/__/____ A : _____ Dépt : _____

Nationalité : _____

Classe actuelle à l'AFMAÉ : _____

Pour les candidats extérieurs à l'AFMAÉ, coordonnées de votre établissement scolaire et classe suivie : _____

PIECES A REMETTRE AVEC LE DOSSIER

Votre règlement de 78,75 € pour votre inscription à cette formation et à l'examen pour les apprenants AFMAÉ

Votre règlement de 105 € de frais de gestion et inscription à l'examen pour les candidats extérieurs à l'AFMAÉ

Ce tarif comprend le droit d'accès à la plateforme E-Learning BIA (chèque à l'ordre de l'AFMAÉ)

La photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.

1 Photo d'identité à coller sur le dossier (obligatoire).



AFMAÉ

FORMER POUR L'AÉRIEN DE DEMAIN

Organisme agréé EASA Part 147 - Référence FR.147.0023

Conditions générales de vente

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de formation professionnelle interentreprises / intra entreprise ou particuliers.

Le terme « client » désigne aux présentes conditions générales la personne physique ou morale qui contractualise pour son propre compte ou celui d'autres personnes telles que ses salariés des prestations de formation auprès de l'AFMAÉ.

ARTICLE 2 – INSCRIPTION

L'inscription à une formation professionnelle doit faire l'objet d'un devis signé par le participant.

Dans le cas où le stagiaire souhaite financer son inscription via son OPF ou tout autre organisme de financement, une démarche préalable devra être faite en concertation avec le service commercial de l'AFMAÉ. L'inscription sera définitive après réception du document de prise en charge.

Le délai de règlement pour les entreprises : 15 jours fin de mois.

Le délai de règlement pour les particuliers : avant le démarrage de la formation.

ARTICLE 3 – CONVOCATIONS – JUSTIFICATIFS

Pour toute prestation de formation, une convocation est adressée au participant et/ou service RH de l'entreprise avant le début de la session de formation.

À l'issue de la session de formation, les pièces justificatives (attestation, émargement, certificat,...) sont adressées au client ou à l'entreprise ou à l'organisme gestionnaire des fonds de formation en cas de subrogation.

ARTICLE 4 – ANNULATION

Toute annulation par le client, totale ou partielle, de la session de formation prévue dans la présente inscription devra intervenir au moins 1 mois avant la date prévue du stage.

Dans ce cas contraire, la facturation de l'AFMAÉ se fera dans les conditions suivantes :

- dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70% du coût de la formation est dû.
- dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation / 100% du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

En cas de non-respect du nombre de stagiaires, comme défini dans le présent devis, l'AFMAÉ se verra dans l'obligation de facturer l'intégralité de la prestation

correspondant au nombre d'apprenants initialement prévu, à titre de dédommagement.

Les heures d'absences en formation du stagiaire seront refacturées à l'entreprise à titre de dédommagement.

L'AFMAÉ se réserve le droit d'annuler la session de formation excluant tout dédommagement éventuel des stagiaires et entreprises.

ARTICLE 5 – CONFIDENTIALITE

Les intervenants de l'AFMAÉ sont tenus à une obligation de discrétion portant sur les informations et les documents dont ils ont communication à titre confidentiel, au cours du déroulement de leurs missions.

ARTICLE 6 – PROPRIETE INTELLECTUELLE



AFMAÉ

FORMER POUR L'AÉRIEN DE DEMAIN

Organisme agréé EASA Part 147 – Référence FR.147.0023

L'AFMAÉ est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs à la documentation stagiaire mise à la disposition du client. En conséquence, le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier ou de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de l'AFMAÉ ou à des tiers les matériels pédagogiques mis à sa disposition sans l'accord préalable et écrit.

ARTICLE 7 – PRIX

Le montant des prestations de formation est déterminé dans le devis, la convention de formation, le bulletin d'inscription. La TVA, au taux en vigueur au moment de l'exécution de la prestation, est à la charge du client.

L'AFMAÉ se réserve le droit de demander tout ou partie du montant de la prestation à la commande.

ARTICLE 8 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel concernant les stagiaires sont collectées et traitées par l'AFMAÉ aux fins de réalisation et de suivi de la formation.

La connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des participants sont des données accessibles à ses services.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à l'AFMAÉ.

ARTICLE 9- REGLEMENT DES LITIGES

La devis est régie par le droit français. En cas de litige, les parties s'engagent à se rapprocher afin de trouver les solutions d'un règlement amiable. Il est convenu qu'en cas d'échec, les juridictions françaises sont seules compétentes pour connaître du litige quel que soit le lieu d'exécution de la mission, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

ARTICLE 10- REGLEMENT INTERIEUR DE L'AFMAÉ

Le règlement intérieur des établissement est remis au stagiaires et/ou service RH et devra nous être retourné signé avant le démarrage de la formation.

